



## Mouvement Rentrée 2023 – Chefs d'établissement des écoles

### Fiche 1 – Avis de cessation de fonction définitive (départ à la retraite, mutation interdiocésaine)

Document à retourner par courrier électronique **avant le 1<sup>er</sup> mars 2023** au Pôle RH – DDEC 49, à Fleur GOIGOUX (f.goigoux@ec49.fr.).

Nom d'usage		Nom de naissance	
Prénom		Date de naissance	
Adresse personnelle			
Code postal		Commune	
Téléphone		Mail académique	

École (nom et commune)	Nb de classes	Quotité horaire	Niveau de classe

**Vous cesserez votre fonction de chef d'établissement à la fin de l'année scolaire 2022-2023, en raison d'un(e) :**

- Départ à la retraite **au titre du RGSS** (Régime Général de la Sécurité Sociale)
- Départ à la **retraite au titre du RETREP** (Régime Temporaire de Retraite de l'Enseignement Privé)
- Départ à la retraite à une autre date : .....
- Mutation interdiocésaine
- Autre motif de cessation : .....

Dans le cadre du mouvement des chefs d'établissement, **la direction sera vacante.**

Fait à.....le .....,

Signature :